

D2023-267

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Bus en Ligne (starshipper)
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Voir licence communautaire jointe
Département d'établissement de l'entreprise	Finistère

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	<p>Cette déclaration vient en modification de la D 2017-043 Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés.</p>
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Vannes 26 avenue Favrel et Lincy, 56 000 Vannes, France Point GPS Google maps : 47.664938, - 2.752321</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Lorient Gare d'échange de l'Orientis, 3 cours de Chazelle , 56100 Lorient, France Point GPS Google Maps : 47.755408 ; -3.364137</p>

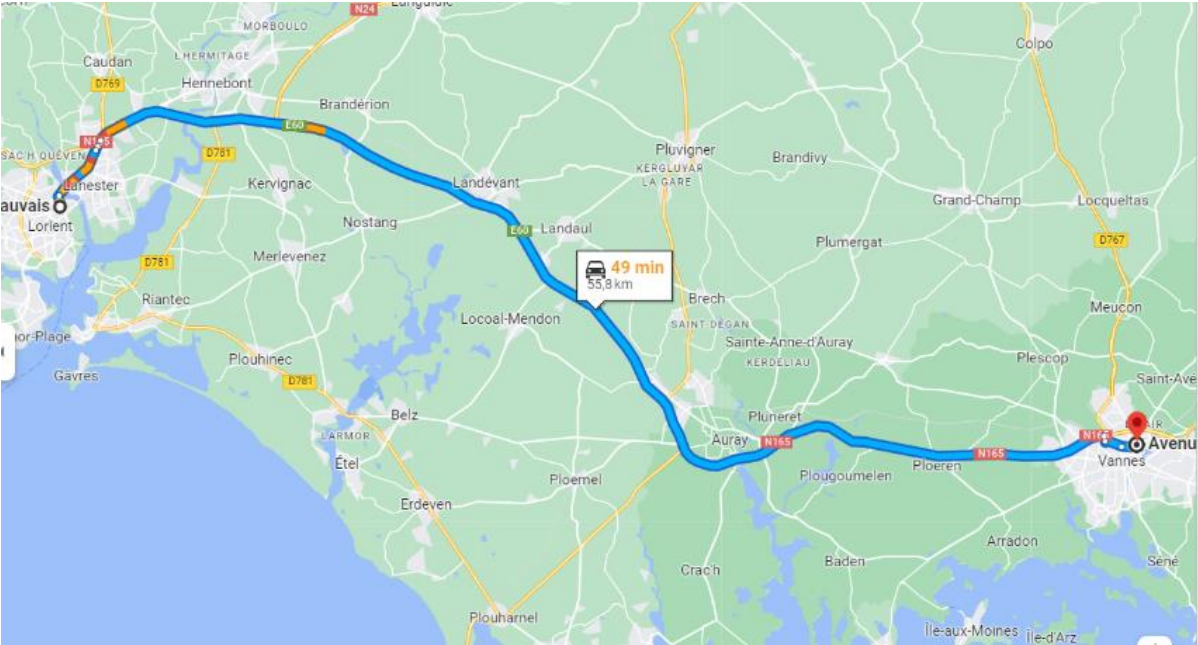
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1..... Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1 Vannes-Lorient
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	0h55
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2- Horaire Vannes -Lorient 53 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle de 365 jour /an 53 places par trajet 1 trajets par jour *365= 19 345 places maximum.....

Annexe 1- Plan de la desserte



Annexe 2- Fiche horaire Lorient-Vannes

Jours de fonctionnement	départ de Vannes vers Lorient	départ de Lorient vers Vannes
Lundi	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
Mardi	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
Mercredi	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
Jeudi	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
Vendredi	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
Samedi	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
Dimanche	19h55 ➡ 20h50	14h05 ➡ 14h55
fréquence	1 aller /retour 365 jours /an	